

AVIS DE DÉSIGNATION – MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA) DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES

MEMBRES REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ

Avis est donné afin d'inviter les personnes résidant sur le territoire du centre de services scolaire à soumettre leur candidature à un poste de représentant de la communauté au conseil d'administration du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries.¹

MANDAT OUVERT AUX CANDIDATURES : 1 mandat de trois ans, entrée en fonction le 1^{er} juillet 2026

Profil recherché :

- Une personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines.

COMPÉTENCES ET PROFIL RECHERCHÉS

- ❖ Vouloir mettre à profit ses compétences et son expertise pour le déploiement d'une offre de service adaptée aux besoins de la clientèle étudiante;
- ❖ Faire preuve de créativité et de leadership pour agir dans le meilleur intérêt du centre de services scolaire et pour l'évolution de l'organisation;
- ❖ Faire preuve d'engagement envers la mission et la vision et incarner les valeurs organisationnelles;
- ❖ Disponibilité à siéger aux séances du conseil d'administration et de ses comités de travail (environ 8 rencontres par année) qui se tiendront de 17 h à 20 h 30 et s'assurer d'une préparation par la lecture des documents avant la rencontre;
- ❖ Bonnes capacités à entrer en relation et à travailler en complémentarité avec les administrateurs et la direction générale;
- ❖ Habiletés de communication qui favorisent le dialogue ouvert et constructif;
- ❖ Sens politique, repérer, comprendre et prendre en considération les enjeux organisationnels;
- ❖ Capacité à utiliser les technologies de l'information et de la communication puisque les séances seront sans papier;
- ❖ Sens éthique.

RESPONSABILITÉS²

Les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire exercent leurs fonctions et pouvoirs en respectant les rôles et les responsabilités de chacun et **dans une perspective d'amélioration des services éducatifs prévus par la loi et par les régimes pédagogiques** établis par le gouvernement. À cette fin, ils ont notamment pour rôle :

1. De s'assurer qu'un **soutien adéquat soit apporté aux écoles et aux centres**;
2. De veiller à la **pertinence et à la qualité des services éducatifs** offerts par le centre de services scolaire;
3. De s'assurer de la **gestion efficace et efficiente des ressources** humaines, matérielles et financières dont dispose le centre de services scolaire;
4. **D'exécuter tout mandat que leur confie le conseil d'administration** du centre de services scolaire sur la proposition du président, visant à informer les membres de ce conseil sur toute question particulière.

CONDITIONS ET QUALITÉS REQUISES pour fins d'éligibilité au processus d'entrevue

- ❖ Ne pas être membre du personnel du centre de services scolaire;
- ❖ Détenir le profil recherché;
- ❖ Être domicilié sur le territoire du centre de services scolaire et depuis au moins 6 mois au Québec
- ❖ Avoir 18 ans accomplis;
- ❖ Être citoyen canadien;
- ❖ Ne pas être en curatelle;
- ❖ Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire en vertu de la présente loi, de la *Loi sur la consultation populaire*, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* ou de la *Loi électorale* au cours des cinq dernières années;
- ❖ Engagement à participer à un programme d'intégration et d'initiation à la fonction d'administrateur (Formation élaborée par le ministère à l'intention des membres des conseils d'administration d'une durée de 20 heures).

¹ Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires

² Article 176.1 de la *Loi sur l'instruction publique*

SONT INÉLIGIBLES

- ❖ Un membre d'un conseil d'une municipalité
- ❖ Un membre du personnel du centre de services scolaire
- ❖ Un membre de l'Assemblée nationale;
- ❖ Un membre du Parlement du Canada;
- ❖ Un juge d'un tribunal judiciaire;
- ❖ Le directeur général des élections et les autres membres de la Commission de la représentation;
- ❖ Les fonctionnaires, autres que les salariés au sens du *Code du travail*, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de tout autre ministère, qui sont affectés de façon permanente au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- ❖ Une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée (cette inéligibilité cesse si la personne obtient un pardon pour l'acte commis);
- ❖ Toute personne qui occupe un poste de membre du conseil d'un autre centre de services scolaire ou qui est candidate à un tel poste;
- ❖ Toute personne qui occupe un poste au sein d'un conseil, sauf dans le cas d'une élection lors de laquelle le poste qu'elle occupe est ouvert aux candidatures ou cesse d'exister;
- ❖ Toute personne qui, à la suite d'un jugement passé en force de chose jugée, est inhabile en vertu de l'article 176 de la *Loi sur l'instruction publique*.

MODALITÉS DE MISE EN CANDIDATURE

Veillez remplir le formulaire de mise en candidature disponible sur le site Internet www.cssps.gouv.qc.ca ou à la réception du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries situé au 643, avenue du Cénacle, Québec, G1E 1B3. La candidature doit être déposée au plus tard le 15 mai 2026, à 12 h, à l'adresse courriel suivante: secgen@cssps.gouv.qc.ca. Un accusé réception vous sera acheminé.

Pour tout renseignement supplémentaire relatif à la présente, veuillez-vous adresser au Secrétariat général à l'adresse courriel mentionnée plus haut.

- Veuillez prendre note que le membre du conseil d'administration est couvert par une assurance responsabilité civile des administrateurs, selon les conditions qui y sont prévues.
- Des documents seront à signer notamment « Engagement de confidentialité et de dénonciation d'intérêts ».

NOTRE TERRITOIRE

Le Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries comprend les arrondissements de Beauport et de Charlesbourg et une partie de l'arrondissement de la Haute-Saint-Charles (Lac-Saint-Charles) de la ville de Québec ainsi que les municipalités des municipalités régionales de comté (MRC) de la Côte-de-Beaupré et de l'île-d'Orléans. À ce territoire s'ajoutent certaines municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier (Lac-Beauport, cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, Sainte-Brigitte-de-Laval, Lac-Delage).



Adèle Poulin-Charron

Direction des affaires publiques, des communications et du secrétariat général